

SUPERIOR COURT.

SHERBROOKE, OCTOBER 5th, 1903.

Coram: SIR MELBOURNE TAIT, A. C. J.

BEAUCHEMIN v. ST. PIERRE.

Capias. — *Place where the debt was contracted*. — *C. P.*, 895.

Held: When it appears by the affidavit for *capias* that the plaintiff as well as the Defendant both reside in the province of Quebec, it is not necessary to allege specially that the debt was contracted within the province.

St. Pierre & Verret, for plaintiff.*Jos. Beaulne*, for defendant.

(H. V.)

COUR SUPERIEURE.

No. 1281.

MONTREAL, 15 SEPTEMBRE 1903.

Coram LORANGER, J.

JOHN F. MORLOCK v. GEO. M. WEBSTER.

Option pour procès par jury. — *Jours non juridiques*. — *C. P.*, 8, 9, 243.

Jugé: Que si le troisième et le quatrième jours suivant celui où la contestation a été liée, sont des jours non juridiques, la motion pour demander acte de l'option pour procès par jury peut être présentée le jour juridique suivant. (1)

Motion du demandeur pour acte de son option pour procès par jury.

Per Curiam:—

Considérant que la contestation a été liée le 3 courant; que les seuls jours utiles durant lesquels le demandeur pouvait présenter sa motion étaient les 4, 5 et 8 septembre, les jours intermédiaires, savoir les 6 et 7, étant non juridiques:—*C. P.*, 8, 9, 243;

Considérant que la motion du demandeur a été présentée le 8 septembre dans les délais requis:—

Maintient la motion avec dépens à suivre le cours du procès.

F. S. MacLennan, C. R., avocat du demandeur.*Hutchinson, Oughtred & Place*, avocats du défendeur.

(Ed. F. S.)

(1) *Voyez Forget v. Wallach*, 1 Q. P. R., à la page 29, *in fine*.